



Le 5 décembre 2016

Le très honorable Justin Trudeau  
Premier ministre du Canada  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

**Objet : Bannissement de l'amiante au Canada**

Monsieur le Premier ministre,

Située au pied des Appalaches au Québec, Thetford Mines a vu le jour vers 1876, grâce à la découverte d'un minerai présent dans les constituantes de la vie moderne : l'amiante chrysotile. L'exploitation de cette richesse a énormément influencé le développement économique, politique, social et visuel de la ville.

Pendant près de 100 ans, la région de Thetford a prospéré de manière exceptionnelle. Le nombre de travailleurs y était important, d'ailleurs, au milieu des années 70, on pouvait en compter plus de 4 500 dans les mines d'amiante chrysotile. Les conditions salariales se comparaient avantageusement aux meilleurs salaires versés à travers le Québec et même le Canada.

Elle a longtemps été considérée comme l'une des régions les plus prospères de la province. L'exploitation d'une ressource exclusive et abondante a permis un développement économique dont la progression constante a placé le territoire de la MRC des Appalaches parmi les plus performants. Cependant, une économie fondée sur une industrie dépendante des marchés mondiaux peut devenir extrêmement fragile.

Une catastrophe survient au début des années 80 : le minerai tant convoité n'est plus à la mode. Les attaques contre l'amiante désorganisent complètement les mines et diminuent de façon draconienne leurs opérations. C'est, certes, l'effondrement d'une économie d'une région. Pour bien comprendre son importance, mentionnons que, 90 % de l'économie de Thetford Mines était reliée directement à l'exploitation minière. Aujourd'hui, plus personne ne gagne sa vie en travaillant dans les mines.

.../2

Ainsi, en moins de deux décennies, la région fut confrontée à un contexte sévère de dévitalisation économique et sociale sans précédent au Canada et ce, dans l'indifférence la plus complète.

Devant l'urgence, les gens de la région ont retroussé leurs manches et se sont donné comme but de repositionner l'économie de Thetford Mines et de lui redonner un souffle nouveau.

Conscient que l'amiante n'est plus une voie d'avenir pour son développement économique, le milieu consent des efforts soutenus, depuis plus d'une quinzaine d'années, afin d'opérer une véritable relance économique et sociale de la région.

Bien qu'à l'heure actuelle, le portrait du secteur manufacturier et de la structure de l'emploi démontre que ses efforts sont probants, il reste de nombreux enjeux auxquels la région doit faire face. La population régionale est en décroissance ces dernières années, notamment en raison du déclin de l'industrie minière. Une véritable relance des activités économiques de la région passe donc inévitablement par la consolidation de la base industrielle actuelle et par l'accélération de la diversification. Il s'agit de bâtir sur les forces et de miser sur le potentiel de développement et des avantages concurrentiels pour assurer la relance et la croissance de l'économie au sens large. Aujourd'hui, nos efforts de diversification sont menacés.

Monsieur le Premier ministre, en mai dernier, en marge du congrès des Syndicats des métiers de la construction du Canada, vous avez dit avoir l'intention de bannir l'utilisation de l'amiante. Encore dernièrement, le député libéral, François-Philippe Champagne, a réitéré l'engagement du gouvernement à bannir l'utilisation de l'amiante.

Or, dans la région de Thetford Mines, l'exploitation de la première mine de chrysotile a débuté en 1876. Pendant le siècle et quart qui a suivi, plus d'une dizaine de mines ont été exploitées à différents endroits entre les municipalités d'East Broughton et de Saint-Joseph-de-Coleraine, sur une distance d'environ 30 kilomètres et ce, en plein cœur du Québec en Chaudière-Appalaches. Ces exploitations ont entraîné l'accumulation de deux types de résidus : les résidus de pierre stérile et les résidus d'usinage.

Cette accumulation des résidus miniers a formé, au fil des années, des montagnes désignées sous le nom de haldes de forme conique au sommet aplati et dont la hauteur peut atteindre 100 mètres. On estime que les résidus d'usinage couvrent une superficie d'environ 5 km<sup>2</sup>, totalisant plus de 400 millions de tonnes.

Ces résidus présentent une texture granuleuse et sont composés principalement de minéraux. Du point de vue de leur composition chimique, les résidus miniers contiennent donc du magnésium, de la silice, des oxydes de fer et des métaux comme le nickel, le chrome et le cobalt.

.../3

Pour mettre en évidence le potentiel d'utilisation des résidus miniers, voici les différents éléments pouvant être extraits de ces résidus et des produits pouvant être développés :

- Le magnésium métal ;
- La magnésie :  $MgO$  ;
- L'hydroxyde de magnésium :  $Mg(OH)_2$  ;
- Le sulfate de magnésium :  $MgSO_4$  ;
- Le chlorure de magnésium :  $Mg(Cl)_2$  ;
- Le carbonate de magnésium :  $MgCO_3$  ;
- La silice précipitée ;
- Le gel de silice (ou silice amorphe) ;
- La silice colloïdale ;
- La fumée de silice ;
- La magnétite nickélifère ;
- Le nickel ;
- Le chrome et cobalt.

Depuis plusieurs dizaines d'années, la valorisation des résidus miniers suscite de l'intérêt compte tenu du volume important de résidus accumulés dans notre région. C'est pourquoi nous avons la conviction que d'importants projets de transformation des résidus miniers seront mis de l'avant dans les prochaines années. À ce sujet, il est important de spécifier qu'à même ces résidus miniers, déjà trois entreprises opérantes et créatrices d'emplois fabriquent des produits finis ne contenant aucune trace d'amiante.

Il est donc primordial, monsieur le Premier ministre, que vous interveniez personnellement dans le dossier et que vous vous assuriez que la valorisation des résidus miniers, dans la région de Thetford, conserve son plein potentiel de développement, de création de richesse et d'emploi, et ce, dans une perspective de développement durable et de réhabilitation du milieu pour les raisons suivantes :

- Les résidus miniers présentent de l'intérêt par les volumes importants qui se sont accumulés depuis plus de cent ans.
- La composition chimique et minéralogique de ces résidus est telle que plusieurs produits peuvent être développés suite à leur transformation.
- L'intérêt des promoteurs pour exploiter le potentiel économique des résidus croît avec l'augmentation du prix et de la demande pour les métaux.

Par ailleurs, monsieur le Premier ministre, il faut être bien conscient que bannir l'amiante a des conséquences économiques importantes pour notre région. Il faudra donc agir avec beaucoup de responsabilités. À ce titre, nous partageons le point de vue et les demandes de l'Alliance de la fonction publique du Canada qui demande de fournir une aide à la transition des entreprises, des collectivités, des travailleuses et travailleurs touchés par l'interdiction. L'interdiction représente la fermeture définitive de l'industrie minière dans notre région, sans aucun potentiel de résurrection à moyen ou long terme.

.../4

On parle donc d'évaluation générale et permanente de la valeur des actifs miniers taxables sur le territoire par les municipalités, ce qui représente des pertes de revenus annuels pour ces collectivités. Il existe, néanmoins, des opportunités intéressantes à saisir : la valorisation des résidus miniers, la transformation des sites miniers en lieu historique, la revalorisation du patrimoine minier, la conversion et la réhabilitation des installations minières et la stimulation de l'entrepreneuriat et le développement d'entreprises locales.

Ces opportunités, monsieur le Premier ministre, ne sont pensables et réalisables qu'avec un support financier substantiel de votre gouvernement.

Des enjeux importants se dégagent pour notre région dans un contexte de bannissement définitif de l'amiante.

- Comment gérer le resserrement des normes environnementales ?
- Qui assumera les coûts sociaux ?
- Comment créer des emplois durables dans la région pour compenser les pertes dues à l'extinction de l'industrie minière ?
- Comment assurer le développement économique en fonction des contraintes et des exigences environnementales ?
- Comment revaloriser les installations minières et les résidus ?
- Comment améliorer l'attrait de la région en dépit de l'image de « région de l'amiante » ?
- Comment obtenir le soutien financier à court et long terme des différents paliers gouvernementaux ?
- Comment rassembler et mobiliser l'ensemble des acteurs, y compris les résidents ?

Nous souhaitons donc que vous ayez pu bien saisir notre degré d'inquiétude et que vous saurez nous accompagner dans les étapes à venir. Nous souhaitons une rencontre d'échange constructif à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.



Paul Vachon  
Préfet  
MRC des Appalaches

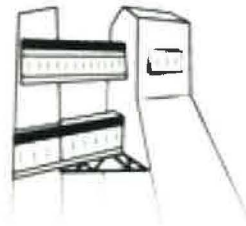


Marc-Alexandre Brousseau  
Président  
Maire de la Ville de Thetford Mines

PV/MAB/LR/cp

p.j.

c.c. M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec  
M. Thomas J. Mulcair, député d'Outremont  
Mme Rona Ambrose, députée de Sturgeon River - Parkland  
M. Luc Berthold, député de Mégantic-L'Érable



**PATRIMOINE MINIER**  
Région de Thetford

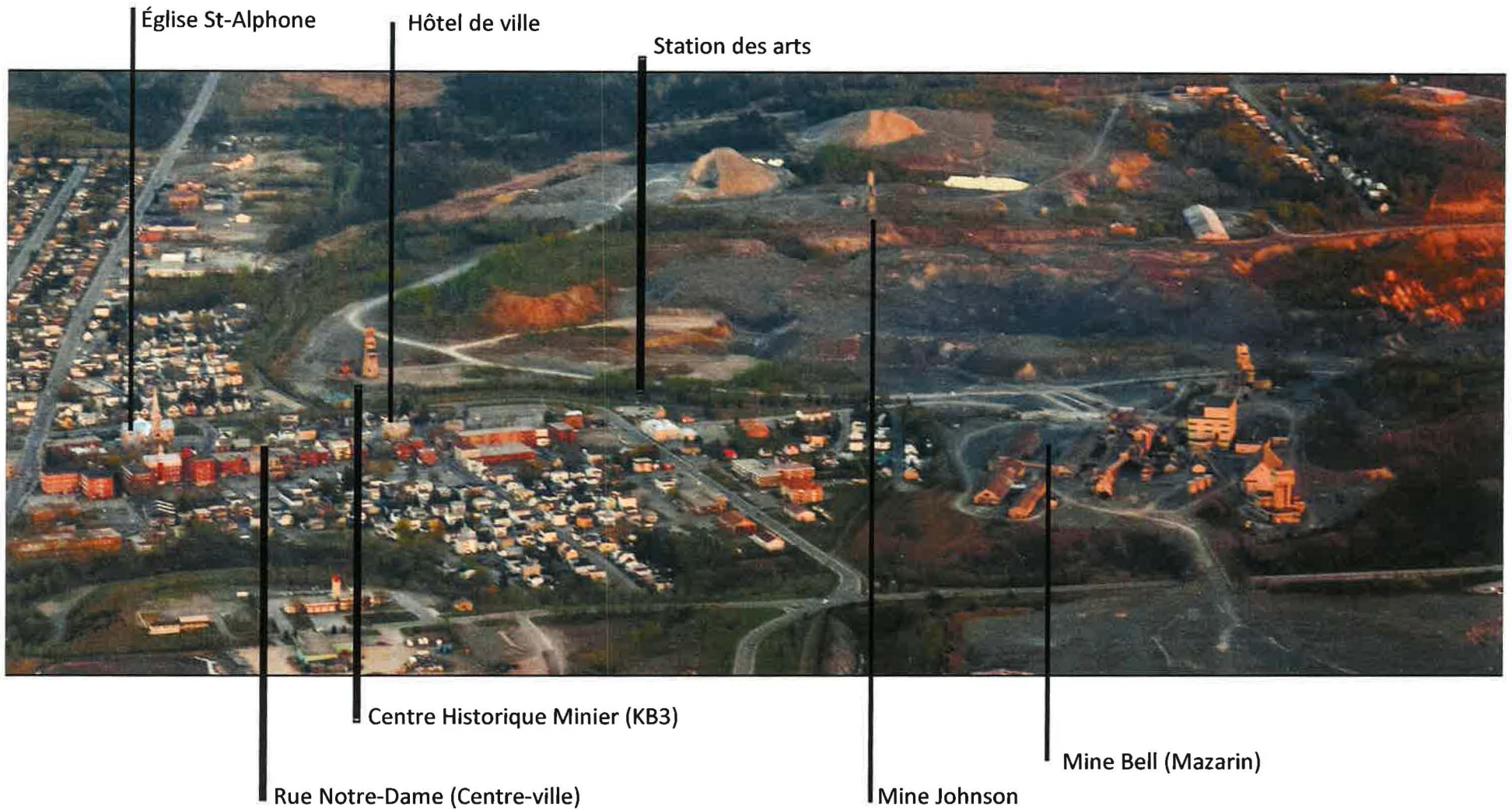
---



# Ville de Thetford Mines



# Centre-ville / Thetford Mines



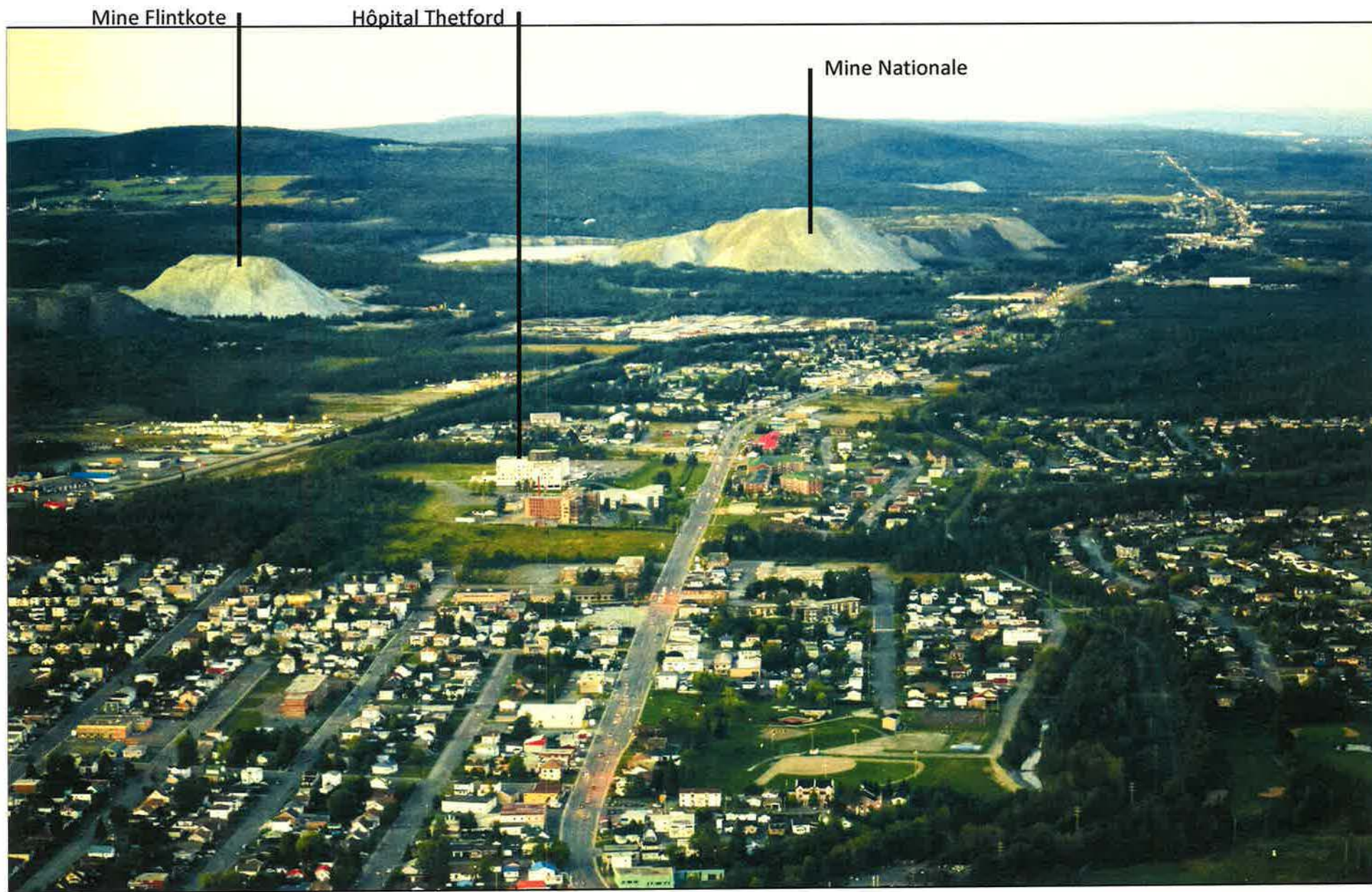
# Mine Bell / Centre-ville Thetford Mines

Mine Beaver



Mine Bell (Centre-ville)

# Vue Est / Ville de Thetford – Secteur Robertsonville



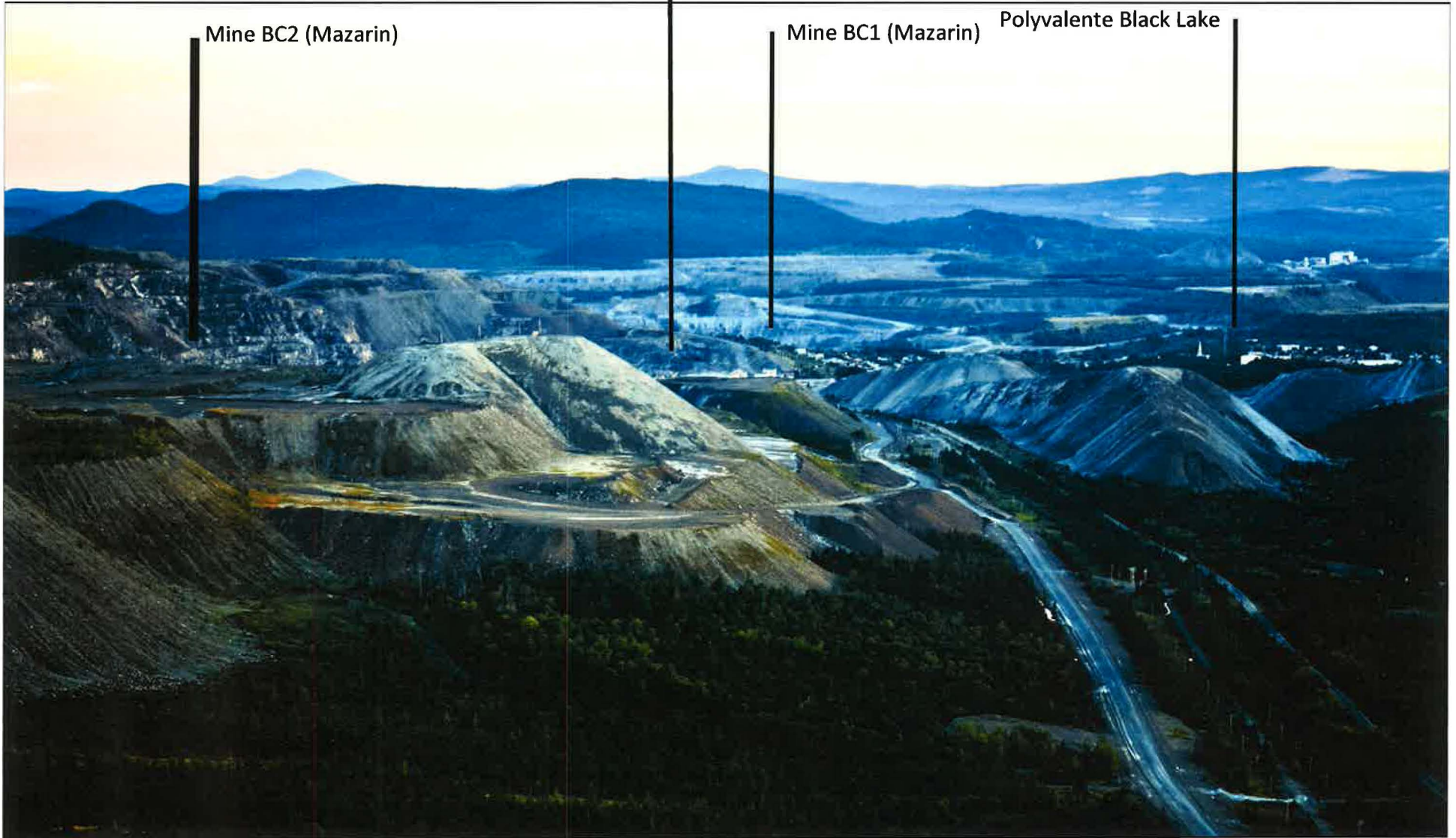
# Vue Ouest / Ville de Thetford – Secteur Black Lake

Mine LAQ (Lab Chrysotile)

Mine BC2 (Mazarin)

Mine BC1 (Mazarin)

Polyvalente Black Lake



# Ville de Thetford – Secteur Black Lake

Aréna

Polyvalente Black Lake

Vieux Black Lake



Mine BC1

Mine LAQ

Mine BC2

## East-Broughton



## Coleraine / Vimy-Ridge





